

DATE : 15 avril 2024
HEURE : 19 h
LIEU : Local 3050 du Centre de services scolaire Harricana

Présences

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Philicia, Alie | St-Marc/La Corne |
| Claudie Audet | alternative Harricana |
| Caroline Jolicoeur | École secondaire d'Amos |
| Nadine Dupuis-Aubin | Landrienne |
| Jacquelin Roy | Sacré-Cœur/St-Viateur |
| Suzie Turgeon | Ste-Gertrude/Preissac |
| Mylène Plante | St-Félix/St-Dominique |
| Mélissa Leclerc | Ste-Thérèse |

Absences

| | |
|----------------------|---------------------|
| Bianca Paquin | CCSEHDAA |
| Marie-Claude Auger | Berry |
| Naomie Faucher | St-Mathieu/La Motte |
| Stéphanie Castonguay | Christ-Roi |
| VACANT | Launay/Trécesson |
| VACANT | Natagan |
| VACANT | NDSC Barraute |
| VACANT | St-Joseph |

Invités

Mme Audrey Vermette, membre du conseil d'administration
M. Yannick Roy, directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Quorum Pas quorum Heure de début : 19 h 03

Monsieur Jacquelin Roy souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP-811-04-24

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Suzie Turgeon, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point Transport scolaire – Incident du 20 mars 2024 et de reporter les points 4.1, 4.2, 4.3.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2024

Résolution CP-812-04-24

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nadine Dupuis-Aubin, d'approuver le procès-verbal du avec les modifications proposées.

APPROUVÉE

4. POINTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

4.1. ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

Reporté.

4.2. LISTE DES ÉCOLES ET CENTRES 2024-2025

Reporté.

4.3. PLAN TRIENNAL 2023-2026

Reporté.

4.4. TRANSPORT SCOLAIRE – EVENEMENT DU 20 MARS DERNIER

Monsieur Jacquelin Roy résume les faits et demande des explications sur le délai entre l'événement et l'appel aux parents ainsi que sur l'absence de véhicule d'urgence. Monsieur Yannick Roy présente la politique. Les membres observent un manque de cohérence dans la politique. Monsieur Yannick Roy vérifiera avec la régisseuse du Service du transport scolaire pour certaines questions des membres.

5. TOURNÉE DES ÉCOLES

Monsieur Jacquelin Roy cède la parole à madame Suzie Turgeon. Elle mentionne que l'école institutionnelle Sainte-Gertrude-Preissac est le projet pilote pour la présentation d'un budget et non de deux (un par établissement). Cette décision facilitera grandement la gestion du budget. Si tout se passe bien, le projet sera étendu à tous les écoles institutionnelles qui ont plus d'un établissement.

Madame Mélissa Leclerc mentionne que le bloc sportif, les vestiaires et toilettes sont en rénovation à Sainte-Thérèse.

6. COMPTE RENDU DU CA

Monsieur Jacquelin Roy cède la parole à madame Audrey Vermette. Elle explique les faits qui ont favorisés la décision du CSS Harricana de procéder à la distribution des classes en triple niveaux à l'école de Berry. Madame Vermette mentionne qu'il y a aucune avancée au sujet de l'école institutionnelle Launay-Trécesson. Elle termine avec la modification de la politique sur les congés sans traitement du CSS Harricana.

7. FCPQ

Monsieur Jacquelin Roy cède la parole à madame Caroline Jolicoeur. Après discussion avec les membres, le comité a pris la décision de passer une résolution pour obtenir du support informatique.

CONSIDERANT QUE, le comité de parents est autonome dans la gestion de ses séances;
CONSIDERANT QUE, les séances sont tenues exclusivement en présentiel;
CONSIDERANT QUE, cette méthode explique en partie les nombreux postes vacants;
CONSIDERANT QUE, le comité de parents dépend d'un portable personnel pour la gestion du comité;
CONSIDERANT QUE, le portable n'appartient pas au comité;
CONSIDERANT QU'UNE adresse courriel public pourrait faciliter la communication entre le comité et tous les parents du territoire du CSS Harricana;

IL EST RESOLU, de demander un portable qui sera remis à la présidence et une adresse courriel du CSS Harricana pour la bonne gestion du comité et faciliter la communication avec les parents.

Résolution CP-813-04-24

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Mylène Plante, et appuyé madame Claudie Audet d'adopter la résolution comme présentée.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCES

Un conseiller de la FCPQ a communiqué avec monsieur Jacquelin Roy.

9. DIVERS

9.1. COMITÉ EHDAA

Monsieur Jacquelin Roy cède la parole à madame Audrey Vermette. Elle mentionne qu'il y a eu 3 rencontres au sujet de la distinction entre le plan d'intervention (PI) et le plan d'action (PA). La vision d'une école idéale pour l'individualisation de l'enseignement est comme ÉAH. La répartition des enseignants pour les groupes EHDAA est de 30 % de qualifiés contre 60 % de non qualifiés. Elle ajoute que la problématique du secondaire est que les programmes sont très sélectifs pour cette clientèle. Donc, ils sont pénalisés.

10. PROCHAINE SÉANCE 10 JUIN 2024

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CP-814-04-24

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Mylène Plante, de lever la séance. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE

Présidence


Secrétaire